

LE VICAIRE GÉNÉRAL  
DER GENERALVIKAR



ÉVÊCHÉ  
DE  
SION

BISCHÖFLICHES  
ORDINARIAT  
SITTEN

Rue de la Tour 12  
Case Postale 2124, 1950 Sion 2  
www.cath-vs.ch

Téléphone 027 329 18 18  
Portable 078 842 69 93  
py.maillard@cath-vs.org



A tous les agents pastoraux  
du diocèse de Sion  
et du territoire abbatial de St-Maurice  
(prêtres, diacres et laïcs)

Sion, le 14 décembre 2020

### Coronavirus – Nouvelles mesures sanitaires

Chers amis,

De nouvelles directives sanitaires ont été promulguées vendredi après-midi 11 décembre par nos autorités fédérales. Les points suivants concernent directement les Eglises :

1. Les célébrations religieuses demeurent autorisées à condition que l'assemblée ne dépasse pas cinquante participants, toutes les mesures sanitaires restant par ailleurs à observer strictement (distance de 1,5 m entre chaque personne, port du masque obligatoire, traçage lorsque la distance requise cesse d'être maintenue durant plus de 15 minutes sans mesures de protection, hygiène des mains, etc). Précisons que ce nombre maximal de 50 personnes s'entend enfants compris, tandis que les animateurs de la célébration (prêtre, lecteur, sacristain, organiste, etc) ne sont pas comptés dans ce total.
2. Ce nombre maximal de 50 personnes s'applique à toute célébration religieuse (eucharistie, funérailles, baptême, mariage, etc).
3. En revanche, les autres rassemblements pastoraux (séances de conseils, groupes bibliques, etc) sont interdits à partir de 5 personnes dès l'âge de 16 ans, sauf dans les cas où ils ne peuvent absolument pas être reportés.
4. Des exceptions à cette règle étant prévues pour les enfants jusqu'à 16 ans, les parcours catéchétiques peuvent se poursuivre, toutes les autres mesures étant par ailleurs maintenues.
5. Comme annoncé dans notre précédent courrier du 7 décembre, les chorales et le chant de l'assemblée restent interdits ; seul un soliste peut chanter, à bonne distance de toute autre personne, conformément aux directives de la Conférence des évêques suisses (CES).

Ces mesures sont promulguées jusqu'au 21 janvier 2021.

En vous remerciant pour votre bon accueil de ces nouvelles annonces, nous vous présentons nos meilleurs vœux pour cet Avent particulier, cordialement,

Pierre-Yves Maillard